

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/02/2026 - 616 - 2005 B 00105 - 481 584 175 - A2P

Pour copies certifiées conformes à l'original.

Ugo

NAVELLIS	SARL A2P	Page : 3
----------	----------	----------

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 368	12 368		
	Fonds commercial (1)	22 000		22 000	22 000
	Autres immobilisations incorporelles	96 690		96 690	96 690
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	731 331	448 575	282 757	320 630
	Autres immobilisations corporelles	403 277	140 427	262 849	290 603
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	153		153	153
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	16 923		16 923	16 923
TOTAL (II)		1 282 741	601 370	681 371	746 998
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	23 371		23 371	23 606
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	15		15	2 107
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	324 865	95 388	229 477	487 016
	Autres créances	194 230		194 230	135 182
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	374 003		374 003	324 111
	Charges constatées d'avance	17 411		17 411	2 242
	TOTAL (III)	933 896	95 388	838 508	974 265
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 216 637	696 758	1 519 879	1 721 263
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				16 923	16 923
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	404 000	404 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	94 281	94 281
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	40 400	40 400
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	106 540	50 932
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(22 516)	55 608
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	53 389	69 403
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	676 094	714 624
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	54 500	54 500
	Total des provisions	54 500	54 500
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	511 888	594 897
	Emprunts et dettes financières divers (3)	191	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		120
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 060	161 431
	Dettes fiscales et sociales	79 996	165 617
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 150	30 074
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	789 284	952 138
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 519 879	1 721 263
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(22 516,32)	55 607,98
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	343 256	952 018
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 672		1 672	6 023
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 351 378		1 351 378	1 588 125
	Montant net du chiffre d'affaires	1 353 050		1 353 050	1 594 148
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			30 657	(2 690)
	Autres produits			26	16
	Total des produits d'exploitation (1)			1 383 733	1 591 474
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 996	3 035
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			161 715	147 863
	Variation de stock			235	2 597
	Autres achats et charges externes			466 408	530 927
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 793	10 054
	Salaires et traitements			535 162	549 277
	Charges sociales du personnel			125 697	121 830
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			94 400	114 683
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			17 445	20 133
	Autres charges			3 441	125
	Total des charges d'exploitation (2)			1 420 291	1 500 526
RESULTAT D'EXPLOITATION				(36 558)	90 948

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(36 558)	90 948
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 228	1
	Total des produits financiers	9 228	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 257	6 283
	Total des charges financières	6 257	6 283
RESULTAT FINANCIER		2 970	(6 282)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(33 588)	84 666
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	312 16 014	12 767
	Total des produits exceptionnels	16 326	12 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 314	3 608 7 062
	Total des charges exceptionnelles	5 314	10 670
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 012	2 097
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		(60)	18 285 12 870
TOTAL DES PRODUITS		1 409 287	1 604 242
TOTAL DES CHARGES		1 431 803	1 548 634
RESULTAT DE L'EXERCICE		(22 516)	55 608
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A2P										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	131 058	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Com - posants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Com - posants	M3		KS	715 558	KT		KU	19 035
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	354 735	KW		KX	13 000	
		Matériel de transport *				KY	20 837	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 704	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 105 835	LO		LP	32 035		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P	153	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	16 923	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	17 075	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 253 968	ØH		ØJ	32 035	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN	1	CØ	3	DØ	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV	131 058	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	3 262	MJ	731 331	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	367 735	MN	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	20 837	MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	14 704	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY	3 262	NG	1 134 608	NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés				I1		2B	153	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	16 923	2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ	17 075	NK		2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	3 262	ØK	1 282 741	ØL	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARLA2PNéant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEBITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2P										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 368	PF		PG		PH	12 368		
TOTAL I		RK	12 368	RM		RN		RO	12 368		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	394 928	QA	53 647	QB		QC	448 575		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	68 475	QE	39 344	QF		QG	107 819		
	Matériel de transport	QH	17 673	QI	900	QJ		QK	18 573		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 526	QM	510	QN		QO	14 036		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	494 602	QV	94 400	QW		QX	589 002		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	506 970	ØP	94 400	ØQ		ØR	601 370		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2P						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	54 500	5W	5X	5Y	54 500		
	TOTAL II	5Z	54 500	TV	TW	TX	54 500		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	98 076	6U	17 445	6V	20 133	6W	95 388
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	98 076	TY	17 445	TZ	20 133	UA	95 388
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	152 576	UB	17 445	UC	20 133	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	17 445	UF	20 133				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A2P										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	16 923	UV	16 923	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	110 355		110 355				
	Autres créances clients			UX	214 510		214 510				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	55		55				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	20 566		20 566				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	12 932		12 932				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 162		13 162				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	101 000		101 000				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	46 516		46 516				
	Charges constatées d'avance			VS	17 411		17 411				
	TOTAUX				VT	553 429	VU	553 429	VV		
RENOVOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	511 888	65 860	309 250	136 779				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	167 060	167 060							
Personnel et comptes rattachés		8C	27 483	27 483							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 539	25 539							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 833	25 833						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 140	1 140						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	191	191							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 150	30 150							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	789 284	VZ	343 256	309 250	136 779			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(83 008)	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	191		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL A2P				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WG		
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB		
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				XX		
	XW	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				110		
	WJ	Amendes et pénalités				XZ		
	110	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						17		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						18	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
- Plus-values nettes à court terme						WN		
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	100
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	210	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	22 516	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %						WH	
	- imposées au taux de 19 %						WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *							
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralité (Revitalisation (PFR) (art. 44 quinquies A))	HT	Société investisseur en immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle similitude de conduite		YH	
		Crédence dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
		Dr déd. exc. (art. 39 decies A)	YA	Dr déd. exc. (art. 39 decies B)	YB	Dr déd. exc. (art. 39 decies C)	YC	
Dr déd. exc. (art. 39 decies D)		YD						
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						YI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	22 576
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		
bénéfice (I moins II)								
déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	
						XO	22 366	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A2P		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	22 366	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	22 366	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	34 949	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 ^o du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL A2P										Néant ☐	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	55 608		- Autres réserves	ZD	55 608				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	55 608		Report à nouveau	ZG					
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	55 608		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	108 428	158 267				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 82 378				XQ	99 800	104 633				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	13 905	24 315				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	244 275	243 713				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	466 408	530 927				
	IMOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 476	3 149			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	6 317	6 905			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 793	10 054			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	264 827	316 009				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	132 349	134 042				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				OB	535 162					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)				ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

A2P
SASU au capital de 404 000 euros
Immatriculée au RCS Agen sous le numéro 481 58 4175
Dont le siège est situé à : 55, route de Bibes 47 450 COLAYRAC SAINT CIRQ

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSOCIE UNIQUE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tel qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un déficit de 22 516, 32 euros

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité du déficit de l'exercice, soit 22 516, 32 euros au compte « Report A nouveau Débiteur ».

En application de l'article 243 bis du code Général des Impôts, l'associé unique rappelle que dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices ont été les suivants :

Exercice N-1 :

L'exercice N-1 n'a fait l'objet d'aucune distribution de dividendes

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40% : 141 577 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40% n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 0.03

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40% : 101 000 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40% n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 0.02

Le Président,

Charles Garez



A2P
SASU au capital de 404 000 euros
Immatriculée au RCS Agen sous le numéro 481 58 4175
Dont le siège est situé à : 55, route de Bibes 47 450 COLAYRAC SAINT CIRQ

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 juin,
A 17 heures,

Au siège social, 55 route de Bibes 47 450 COLAYRAC SAINT CIRQ

La société GAREZCHA HOLDING, au capital de 2 000 euros, ayant son siège social, 129, rue Jules Guesde Rce Monté Cristo Bât A 33 270 FLOIRAC, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le N° 812 849 586 BORDEAUX.

Représentée par Monsieur Charles Garez,

Associé unique de la société A2P,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Garez Charles a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Affectation du résultat de l'exercice
Convention visée à l'article L.227-10 du Code du commerce

DECISION 1

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

CG

DECISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels 2025, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un déficit de 22516,32 euros.

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité de ce déficit dans un compte de « Report à Nouveau débiteur ».

DECISION 3

L'associé unique rappelle en tant que besoin qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

DECISION 4

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès verbal et déclare accomplir toutes formalités légales.

Monsieur Charles Garez, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Garez', with a stylized flourish at the end.

A2P
SASU au capital de 404 000 euros
Immatriculée au RCS Agen sous le numéro 481 58 4175
Dont le siège est situé à : 55, route de Bibes 47 450 COLAYRAC SAINT CIRQ

RAPPORT DE GESTION
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a diminué de 15.12 % par rapport à l'année 2023 .

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultat

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 353 050 euros contre 1 594 148 euros en 2023.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 30 683 euros contre -2 674 euros en 2023.

Le montant des achats et variations de stock s'élève à 164 946 euros contre 153 495 euros en 2023.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 466 408 euros contre 530 927 euros en 2023.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 12 793 euros contre 10 054 euros en 2023.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 535 162 euros contre 549 277 euros en 2023.

Le montant des charges sociales s'élève à 125 697 euros contre 121 830 en 2023.

Le montant des dotations aux amortissements 111 845 euros contre 134 817 en 2023.

CG

Le montant des autres charges s'élève à 3 441 euros contre 125 euros pour 2023.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 420 291 euros contre 1 500 526 euros en 2023.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -36 558 euros contre 90 948 euros en 2023.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 970 euros contre - 6 282 euros en 2023, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 33 588 euros contre 84 666 euros en 2023.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'élève à 11 012 euros contre 2 097 euros en 2023.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé s'élève à zéro euros contre 18 285 euros en 2023.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé s'élève à - 60 euros contre 12 870 euros en 2023.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un déficit de 22 516, 32 euros contre un bénéfice de 55 608 euros en 2023.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 22 513, 32 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	22 513, 32 euros
-----------------------	------------------

En totalité au compte « Report à nouveau débiteur » pour 22 513, 32 euros qui s'élève ainsi à 22 513, 32 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Colayrac, le 12 juin 2025

Le Président, Charles Garez

